

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL DU 12<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT  
TENUE LE MARDI 10 JUIN 2014 – 19 H 00  
EN LA SALLE DES FETES DE LA MAIRIE**



Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19h00.



Mme Manon GROMBERG est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal. (DELIB 12-2014-044). (26) membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Etaient présents : Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, M. HAAB, Mme HONORE, Mme KOMITES, M. MARGAIN, Mme MARQUIS, M. MISSIKA, Mme MONTANDON, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC, Mme VIEU-CHARIER.

Ont donné pouvoir pour les représenter : Mme Isabelle TAVAUX (pouvoir donné à Mme Corinne ATLAN-TAPIERO), M. TEISSEIRE (pouvoir donné à M. GREAU).

Etaient absents : M. BONNET-OULALDJ, M. SEINGIER.



- Arrivée, de M. BONNET-OULALDJ, à 19h15, après le vote de la délibération 12-2014-022;
- Arrivée de Mme TAVAUX, à 19h25, après le vote de la délibération 12-2014-025;
- Sortie de Mme MONTANDON, à 20h15, après le vote de la délibération DJS 20140155;
- Retour de Mme MONTANDON, à 20 H 20, après le vote de la délibération DAC 20141113 ;
- Sortie de Mme CHARNOZ, à 20h28, après le vote de la délibération DLH 20141019;
- Retour de Mme CHARNOZ, à 20h30, après le vote de la délibération DVD 20141007.
- Départ de M. ROMERO-MICHEL (pouvoir donné à Mme TAÏEB) et de M. MISSIKA (pouvoir donné à M. GREGOIRE), à 20 H 47, après le vote de la délibération DVD 20141051 ;
- Départ de Mme VIEU-CHARIER et de M. MARGAIN, à 21 H 02, après le vote du vœu 12-2014-06.



**- DELIBERATION (12-2014-021) : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement du LUNDI 12 MAI 2014.**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :**

« Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose de désigner notre benjamine comme secrétaire de séance. Je lui propose de faire l'appel.

Je sou mets à votre vote l'approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2014 Il n'y a pas de remarques sur ce procès-verbal ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Il est adopté. Merci. »

Votants : 28 voix dont 2 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 2 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche  
05 voix groupe Ecologiste  
06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

**Personnes présentes à la séance du LUNDI 12 MAI 2014 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du MARDI 10 JUIN 2014.**

Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, M. HAAB, Mme HONORE, Mme KOMITES, M. MARGAIN, Mme MARQUIS, M. MISSIKA, Mme MONTANDON, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, Mme TAVAUZ (pouvoir donné à Mme ATLAN-TAPIERO), M. TEISSEIRE (pouvoir donné à M. GREAU), M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC, Mme VIEU-CHARIER.

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-045)

❦❦❦❦❦

**- DELIBERATION (12-2014-026) : Adoption de la procédure d'urgence.**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :**

Votants : 28 dont 2 pouvoirs

Pour : 28 dont 2 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-046)



**- DELIBERATION (12-2014-22) : Adoption du Compte Administratif 2013 de l'Etat Spécial.**

**Mme Sandrine CHARNOZ, Déléguée à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :**

“ Mes chers collègues, les comptes administratifs sont un moment de débat politique. Chaque année, ce moment nous permet de vérifier l'exécution des budgets primitif, modificatif et supplémentaire votés l'année antérieure, tant en fonctionnement qu'en investissement. C'est la photo réelle de notre gestion et des actions de l'année écoulée. A sa lecture, nous ne pouvons qu'arriver à la conclusion que le 12<sup>e</sup> est bien tenu.

Le compte administratif a également une deuxième utilité. Il consiste à regarder si les promesses, notamment en matière d'investissement, ont été menées à bien ou sont en bonne voie de réalisation. Là encore, à la lecture de ce compte administratif, vous voyez que l'administration du 12<sup>e</sup> a bien travaillé. Je tenais en notre nom à les remercier.

Quelques chiffres pour illustrer mon propos. Le budget primitif de l'état spécial de notre arrondissement voté par le conseil de Paris s'élevait à 9 240 356 €. Il a été abondé à l'occasion du budget supplémentaire pour atteindre 9 999 311 €. Il est composé de 3 dotations, 88% sont réservés à la dotation de gestion locale, 7% à la dotation d'animation locale et 5% à la dotation d'investissement. Toutes dotations comprises, le taux global de mandatement de ce budget, c'est ce qui nous intéresse ce soir, s'est élevé en 2013 à 94,14% des crédits ouverts soit une augmentation de la consommation par rapport à 2012. Le montant en 2012 s'élevait à 91,62%. Ce niveau de consommation doit être toutefois précisé par le niveau d'engagement qui s'élève quant à lui à 97,8%. Ce sont d'excellents résultats, preuves d'une gestion maîtrisée.

Pour entrer dans le détail des dotations, je vais revenir sur la dotation de gestion locale dont le niveau d'utilisation des crédits par les équipements de proximité est supérieur ou égal à 90% et le mandatement est de 96,23%, également en hausse par rapport à 2012. C'est dans cette dotation que nous retrouvons les dépenses pour les écoles maternelles. Pour mieux comprendre ce que nous payons, nous pouvons détailler ce poste. Dans les colonnes de mandatement pour les écoles maternelles, nous retrouvons les fluides pour 64% mais également de la fourniture scolaire, de l'eau, de l'assainissement, de la maintenance et des produits d'entretien.

Pour évoquer la dotation d'animation locale, il faut préciser que le taux d'engagement est de 96,35%. Ce sont les dépenses liées à la culture, à la vie locale, aux conseils de quartier ainsi qu'aux travaux urgents. Près de 309 000 € ont été consacrés l'an dernier aux travaux urgents. Il s'agit pour 54% des travaux destinés aux écoles maternelles et élémentaires, à 25% des travaux destinés au bon fonctionnement des crèches. Pour que vous compreniez mieux ces chiffres, les dépenses liées à la vie locale et à la culture, atteignent près de 100% des crédits ouverts. Je tenais à le souligner.

Enfin, le niveau d'engagement de la dotation d'investissement, atteint 96% des crédits ouverts. Cet effort aura permis notamment la rénovation des toilettes Charenton ou des douches Bignon pour un montant de 40 113 €, ou la surélévation du passage piéton, aménagement rue de Montempoivre pour 10 292 €, mais également l'installation du chat passage de la Voûte pour 24 000 € et la réfection des couloirs du rez-de-chaussée de la mairie pour 21 251 €. Ceci pour vous donner des exemples concrets.

Voici ce que nous pouvons dire sur ce compte spécial du 12<sup>e</sup> arrondissement que je vous invite à approuver. Je vous remercie.”

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :**

“ Je sou mets cette délibération à votre vote.

Je profite de ce vote pour vous dire que nous avons, depuis aujourd'hui, un nouveau directeur général adjoint à qui je souhaite la bienvenue. M. Stéphane MEZENECV qui remplace Nicolas GATTI qui a rejoint les services de la direction de la voirie et du déplacement. Est-ce que je le prononce bien? A peu près. Voilà. Il rejoint l'équipe de la direction générale des services et j'espère que nous ferons aussi bien pour l'exercice 2014. ”

Votants : 28 dont 2 pouvoirs

Pour : 22 dont 1 pouvoir

15 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche  
05 voix groupe Ecologiste

Contre : 0

Abstention : 06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-047)



***- DELIBERATION (12-2014-23) : Adoption Autorisation à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement de signer toute convention d'occupation temporaire des locaux de la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement, de la Maison des Associations et de l'Espace Reuilly.***

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Il s'agit d'une délibération cadre de début de mandature qui autorise à signer des conventions pour l'occupation des salles dans 3 lieux, la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement, l'Espace Reuilly et la Maison des Associations. Je précise que les salles à la Maison des Associations sont mises à disposition à titre gracieux aux associations à partir du moment où elles sont inscrites. Pour les autres, des tarifs ont été fixés. Nous les avons d'ailleurs votés ici même pour ce qui est de la Mairie du 12<sup>e</sup> et de l'Espace Reuilly. Voici une délibération technique de début de mandature. »

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 29 dont 2 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-048)



**- DELIBERATION (12-2014-24) : Renouveau d'un représentant du conseil d'arrondissement et de son suppléant au sein des instances de décision du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :**

« Je vous rappelle que le PLIE, Plan Local de l'Insertion et de l'Emploi est un dispositif innovant de lutte contre le chômage qui a été déployé d'abord dans les 11<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements et dans le 12<sup>e</sup> arrondissement depuis 2011. Le PLIE accompagne vers l'emploi près de 3 000 personnes par an sur l'ensemble de Paris et 150 habitants du 12<sup>e</sup> arrondissement sont concernés. Ils sont généralement confrontés à des difficultés d'insertion.

Les statuts de l'association prévoient qu'un élu du 12<sup>e</sup> arrondissement siège au sein de son conseil d'administration. Je propose de désigner pour cette mandature, en raison des délégations qui sont les leurs, à l'emploi et aux affaires sociales, mon premier adjoint Richard BOUIGUE en qualité de titulaire, et Pénélope KOMITES, conseillère de Paris déléguée en qualité de suppléante.

Je vous propose de voter sur cette délibération. Tout le monde vote pour. Je vous remercie de leur faire confiance pour nous représenter. »

**Titulaire :** M. Richard BOUIGUE

**Suppléante :** Mme Pénélope KOMITES

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 29 dont 2 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à **l'unanimité** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-049)



**- DELIBERATION (12-2014-25) : Délégation du Conseil d'arrondissement à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant.**

**Mme Sandrine CHARNOZ, Déléguée à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :**

« Chers collègues, il s'agit d'une délibération technique. Le conseil de Paris lors des séances des 19 et 20 mai 2014, a donné délégation aux conseils d'arrondissements pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés passés selon la procédure adaptée du code des marchés publics. Cette délibération vise Mme la Maire à vous autoriser à mener à bien cette délégation et à signer les documents afférents. Je vous remercie. »

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 29 dont 2 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-050)





**- DU 20141004 : Délégation Programme hôtelier 31 à 43 boulevard Carnot (12<sup>e</sup>) - Désignation du candidat - Signature du protocole de cession du volume;**

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« En mars 2013, le Conseil de Paris a approuvé le lancement d'un appel à candidature auprès d'opérateurs hôteliers pour la cession d'une emprise foncière située à l'angle du boulevard Carnot et de l'avenue Courteline, en vue de la réalisation d'un hôtel ou d'une résidence de tourisme de 2 étoiles minimum.

Je rappelle que ce projet s'inscrit d'une part dans le cadre du plan hôtelier de la Ville de Paris qui prévoit, d'ici l'horizon 2020, la création de 7 000 chambres supplémentaires, et d'autre part s'inscrit dans le périmètre du grand projet de renouvellement urbain de la Porte de Vincennes, situé dans notre arrondissement.

Ce terrain qui est d'une surface d'environ 1 800 m<sup>2</sup> est situé à proximité immédiate du périphérique. C'est pourquoi il a été décidé de ne pas y réaliser de logements, mais d'y réaliser un établissement hôtelier qui pourra bénéficier de l'accessibilité plus aisée depuis le périphérique mais aussi des transports notamment avec le développement du tramway dans ce quartier. Un dossier a été lancé en consultation. Une publicité a été faite dans la presse économique en avril 2013.

Il y a eu 18 réponses et 16 dossiers ont été déclarés recevables. Ces candidats se sont vus proposer le dossier de consultation et 9 parmi eux ont répondu favorablement et ont fait une offre. A ce moment-là, 8 offres ont été déclarées conformes avec des propositions d'achat qui allaient de 4 800 € soit 600 €/m<sup>2</sup> jusqu'à 15 000 000 € c'est-à-dire 1 875 €/m<sup>2</sup> à construire. Les propositions étaient principalement voire exclusivement des hôtels de 2 ou 3 étoiles. Un des postulants a proposé une résidence de tourisme 3 étoiles. Dans un avis du 26 juillet 2011 qui a été confirmé le 27 novembre 2013, France Domaine a estimé que la charge foncière à 1 000 €/m<sup>2</sup> pour la surface plancher à construire sur cet espace soit pour un programme prévisionnel de 8 000 m<sup>2</sup>, un prix minimal de 8 000 000 € l'ensemble. C'est sur cette base que les candidats ont été retenus. A la fin, 3 candidats ont été retenus en décembre 2013.

Parmi ces candidats que je ne vais pas représenter, un candidat a été retenu comme étant le plus intéressant sur plusieurs points. D'une part, sur l'offre financière et d'autre part, sur le principe et le projet même de cette résidence puisqu'il s'agit d'un projet hôtelier innovant qui mixe hôtellerie et auberge de jeunesse. Un concept nouveau qui permet des prix de nuitée assez faibles avec 34 €/lit ce qui dans une ville comme Paris, est relativement intéressant. Ce projet ne prévoit pas de restaurant mais un service de petit déjeuner et buffet. Le candidat s'engage à deux choses. D'une part, le respect des prescriptions du Plan Climat et d'autre part, à prendre à sa charge tous les coûts éventuels de dépollution sur le site. Ce candidat Holidaybreak avec la holding allemande Meininger a été choisi. Il propose le prix de 15 000 000 €.

Je dois dire que Mme la Maire a particulièrement suivi ce projet sur 3 points. Le premier point était celui d'accompagner le projet d'hôtellerie par le développement de commerces de proximité dans le quartier de manière à pouvoir répondre à la demande. Il s'agit d'un hôtel de 680 lits donc il y aura évidemment une demande en termes de commerces. En deuxième lieu, favoriser le lien avec les entreprises et associations d'insertion de l'arrondissement notamment pour tous les services qui pourraient être développés en externe par ce projet hôtelier. En troisième lieu, de travailler avec l'opérateur et avec Pôle emploi pour que les emplois de proximité puissent être pris en compte voire favorisés parfois, de manière à ce que ce projet soit à la fois utile pour Paris, utile pour le 12<sup>e</sup> et utile pour ce quartier qui en a besoin. Il s'agit d'un grand projet de renouvellement urbain qui met le développement du commerce au cœur de ses priorités ainsi que l'emploi.

Ce projet s'articulera en complémentarité avec le projet mis en place depuis plusieurs années par le CISP Maurice Ravel, le centre international de séjour de Paris. Nous avons rencontré leurs dirigeants pour qu'il n'y ait pas de malentendu sur le projet développé et au contraire pour qu'il y ait une complémentarité, de manière à avoir une offre complémentaire et séduisante sur le quartier, avec une certaine attractivité. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Cette délibération appelle un certain nombre de remarques. La première tient au fait que France Domaine a émis un premier avis en 2011, qu'elle n'a confirmé qu'après le dépôt de toutes les candidatures. Je pense qu'en termes d'information des postulants, il est dommageable qu'un avis ne soit confirmé qu'après la date limite de dépôt des candidatures.

Deuxième point. La société Holidaybreak propose 15 000 000 €. Nous nous apercevons qu'à la lecture de la délibération, il est inscrit qu'il y aura des chambres de 17 m<sup>2</sup> à 20 m<sup>2</sup>, salle de bain non comprise. Est-ce que cela signifie que les salles de bain sont sur le palier ? D'autant que le prix des chambres à 34 € la nuit, laisse supposer que cela pourrait devenir des logements pérennes pour certaines personnes et non plus le but initialement fixé.

Nous constatons également qu'il s'agit de la seule société qui ne propose aucun parking. Je pense qu'il s'agit d'une occasion ratée. Nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt ce que vient de dire M. BOUIGUE concernant la volonté du développement du commerce de proximité. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un vœu municipal qui n'est pas inscrit dans le projet. Vous ne pouvez pas nous le présenter comme étant le corollaire de cette installation. C'est une espérance, mais en aucun cas un objectif que vous vous êtes fixé, en tout cas pas la société choisie.

Je souhaiterais savoir pourquoi France Domaine n'a pas donné l'intégralité des informations fermes avant la date limite de dépôt des candidatures ? Et je souhaiterais également une réponse sur les salles de bain. Je vous remercie. »

**M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :**

« Les élus écologistes s'abstiendront sur cette délibération avec pour motif non pas le principe de l'hôtel car nous sommes favorables au développement de l'offre hôtelière à des tarifs abordables. Mais le principe de la cession d'une parcelle communale nous dérange car cela obère toute possibilité pour la municipalité de pouvoir maîtriser cette parcelle pour des projets futurs. Nous sommes sur le site du grand projet de renouvellement urbain de la Porte de Vincennes. Nous sommes en bordure immédiate du boulevard périphérique. Je ne sais pas ce que sera le boulevard périphérique dans 15 ans, dans 20 ans ou 30 ans. Par conséquent, nous aurions souhaité que la Ville garde la maîtrise de cette parcelle. C'est pourquoi, nous nous abstiendrons. Nous aurions pu choisir une autre manière de procéder. Par exemple, conclure un bail emphytéotique avec le futur gestionnaire, de manière à avoir la maîtrise sur la destination du terrain mais aussi sa maîtrise future. »

**M. Nicolas BONNET-OULADJ, Conseiller de Paris :**

« Chers collègues, ce n'est pas la première fois que nous nous exprimons sur ce sujet puisque nous avons déjà adopté deux délibérations qui concernaient la cession du terrain dans un premier temps, puis l'ouverture du marché. Les élus communistes dans l'ancienne mandature s'étaient exprimés contre ce projet pour le même motif que vient d'évoquer M. NAJDOVSKI.

Nous avons bien conscience qu'il s'agit aussi de l'entrée de recettes pour la Ville de Paris. Dans une période économique contrainte, nous avons bien sûr besoin de ce type de recettes. Nous ne nous opposons pas forcément à ce type de recettes. Le conseil d'arrondissement, malgré notre opposition, avait adopté le principe de concéder ce terrain pour cet hôtel. Le principe était donc déjà acté pour nous. Cela dit, j'ai encore des réticences sur certains points. Je pense que nous allons nous abstenir pour demander clarification sur votre intervention concernant deux points.

Premièrement, dans le cahier des charges, la question des clauses sociales. Nous souhaiterions plus de clarté sur les clauses sociales imposées au futur opérateur. Deuxièmement, le lien avec les entreprises d'insertion locale. Nous venons d'adopter une délibération sur le PLIE. Si nous voulons que ce PLIE soit actif et qu'il porte des projets forts, nous avons un cas concret avec la création de cet hôtel.

Je vous rappelle que la semaine dernière, il y a eu un mouvement social fort à Paris dans l'hôtellerie. Il était lié notamment aux palaces. L'hôtel Hyatt et l'hôtel Crillon aujourd'hui sont sur une idée de sous-traitance du personnel de ménage, d'entretien et de restauration ce qui n'est pas acceptable. Nous savons qu'il s'agit d'un secteur où les métiers sont en tension. Il y a beaucoup de demandes.

Nous considérons qu'en termes de clause sociale, de clause d'insertion, il s'agit d'un sujet que la municipalité doit porter fortement. Cela dit, je tiens à saluer l'évolution du dossier car nous ne sommes plus sur un hôtel 3 étoiles de luxe mais sur un projet qui joint une auberge de jeunesse. C'est plus en lien avec l'offre du CISP.

Dans un premier temps, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération, en espérant qu'il évolue dans le sens des propositions que je viens de vous faire. »

**M. François HAAB, Conseiller de Paris :**

« Une brève intervention. Il est clair que cet hôtel va représenter une offre de nuitée très intéressante pour notre arrondissement. Il me semblerait utile de présenter ce projet au conseil de surveillance des hôpitaux universitaires Paris Est. Nous savons que l'offre de nuitée pour accueillir les familles des enfants qui sont hospitalisés à Trousseau, est très difficile. Il y a une maison des parents mais elle est souvent saturée. Nous avons là une réponse possible à apporter en matière d'offre de logement et d'accompagnement de ces familles. Mais cela peut aussi être le cas pour des patients qui ont été pris en charge dans les hôpitaux Saint-Antoine ou autre. Il serait intéressant de présenter ce projet pour un partenariat éventuel avec nos hôpitaux de l'arrondissement. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je vous remercie pour cette proposition constructive. Je ne manquerai pas de le faire lors de la prochaine réunion du groupe hospitalier. »

**Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :**

« Je voulais souligner que ce projet devait faire attention au plan de circulation et de stationnement autour. C'est l'entrée du périphérique. Si des autocars sont attendus, est-ce que les places de stationnement seront réfléchies au moment de la construction ? »

**M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Nous avons beaucoup parlé de ce dossier lors de la précédente mandature. Je suis un peu étonné car tout le monde semble favorable aux hôtels mais (es autres groupes ne votent jamais pour les délibérations ou posent des questions étranges. Je vais rassurer Mme ATLAN-TAPIERO. Nous savons que Paris est en sous capacité d'hébergement à des prix accessibles pour les jeunes et les familles. Le tarif de 34 € est un prix dans ce segment d'activité. Je ne vois pas pourquoi des personnes s'installeraient plus longuement dans cet hôtel que des touristes. A moins que ce ne soient des personnes qui vont rendre des visites à l'hôpital.

Le bail emphytéotique dans cette configuration ne me paraît pas être la meilleure solution pour trouver un opérateur notamment pour avoir ce type d'hôtel et ce type de clientèle. Le STIF a émis un vœu pour faire une taxe de 2 euros sur les touristes pour les chambres d'hôtel. A un moment donné, il faut bien construire des hôtels. Personnellement, je pense que cette taxe est une mauvaise idée. Mais il faut bien construire des hôtels pour pouvoir la payer.

Sinon, les salles de bain communes dans les auberges de jeunesse, c'est assez commun. Cela dit, il s'agit d'une bonne question. Nous pouvons regarder plus attentivement les plans. Par rapport aux clauses sociales. Il s'agit d'un réel sujet. Nous demandons beaucoup à l'hôtellerie et finalement beaucoup moins à toute autre activité de bureau. Nous ne demandons jamais aux entreprises quels sont les contrats qu'ils vont employer. Cela dit, c'est une bonne question. Je pense qu'au niveau de l'emploi, nous pouvons les pousser à aller au forum pour l'emploi dans l'hôtellerie-restauration qui sera organisé par la Ville de Paris afin de recruter des salariés. Cela dit, il s'agit d'un bon projet et je vous invite tous à voter pour. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Pour la question de Mme ATLAN-TAPIERO concernant la date d'avis de France Domaine, je n'ai pas la réponse. Mais je veux bien me renseigner.

En revanche, je peux vous répondre sur d'autres choses. Ce que vous appelez un vœu pieu concernant le commerce et le fait qu'il n'y ait pas de clauses sociales. Nous sommes en train de signer un protocole entre la Ville de Paris et un candidat sur une cession envisagée d'un volume pour y réaliser un programme hôtelier. A aucun moment, nous ne disons que l'affaire est close. Je pense que la volonté municipale est de dire qu'une fois que nous avons désigné ce candidat, c'est avec lui que nous voulons travailler sur certains points très particuliers. Et nous avons rarement mis l'accent de cette manière sur nos projets. Nous disons que nous voulons travailler sur l'emploi de proximité, que nous voulons utiliser ce projet pour redévelopper le commerce de proximité et que nous voulons travailler sur l'insertion de ce projet dans le cadre du grand projet de renouvellement urbain. Je trouve que c'est une réelle volonté municipale que de dire que nous veillons à cela et travailler dessus. Nous n'obligeons pas. Nous allons sûrement rencontrer des contraintes. Mais nous avons le souci du lien avec les entreprises d'insertion sur l'emploi et sur le développement du commerce, nous accompagnons ce projet et nous l'utilisons pour l'arrondissement. Ce ne sont pas des clauses au moment où nous faisons ce protocole. Ce seront probablement des discussions que nous aurons avec l'opérateur et que nous mènerons avec lui dans ce cadre-là. Sur ces points, je

pense que nous aurons l'occasion de revenir vers vous pour vous dire ce qu'il en est. Je ne vois pas en quoi le fait que ce ne soit pas aujourd'hui dans le protocole de cession, cela nous ferme la porte. Au contraire, je pense qu'il s'agit d'une réelle volonté politique et c'est à cette équipe municipale de la défendre.

Concernant le stationnement. En effet, il s'agit d'un projet qui ne développe pas de parking comme un autre projet le développerait. Vous avez raison de le signaler. En même temps, je pense qu'il y a une volonté de la Ville de Paris de travailler à des solutions alternatives à celle de l'entrée des voitures dans Paris. Nous devons travailler sur l'accompagnement, pourquoi pas des parkings situés un peu plus en amont. Un projet qui peut permettre de développer de l'accès par d'autres moyens que celui de l'automobile. C'est un enjeu, un défi. Mais ce n'est pas forcément en développant du stationnement dans ce quartier que nous aurions répondu avec 51 places. Il s'agit d'une problématique plus globale qui ne concerne pas que ce quartier et qui concerne même les communes limitrophes. Oui, c'est un enjeu. Nous le prenons en compte mais ce n'est pas la solution qui a été choisie. Nous essayons de limiter le recours à la voiture dans Paris. Alors pourquoi le développer sur ce type de projet. Ce serait un peu étonnant.

Quant aux salles de bain, Fabrice MOULIN a donné une bonne explication. Sur le bail emphytéotique, il est vrai que ce fut un débat. Nous avons évoqué ce sujet lors du précédent conseil d'arrondissement. Aujourd'hui, nous sommes à l'étape d'après puisque nous sommes passés à la cession. Je comprends la continuité de votre position mais nous ne sommes plus sur ce débat. La cession est faite.

Je pense qu'il s'agit d'un projet ambitieux pour ce quartier et pour l'arrondissement, pour l'attractivité de Paris, pour le tourisme à Paris. Il s'agit d'un hôtel innovant qui mixe hôtellerie et auberge de jeunesse. Il va supposer de nouvelles organisations dans le quartier, de nouveaux défis mais c'est aussi à cela que sert un grand projet de renouvellement urbain. A un moment donné, il faut se donner des défis et développer l'ensemble des services qui vont avec. Je pense qu'il faut voir ce projet comme un booster pour le quartier et non pas comme un problème. »

#### **M. François HAAB, Conseiller de Paris :**

« Je vous donne une explication de vote au nom du groupe. Nous allons nous abstenir non pas sur le projet dans sa globalité qui est un beau projet comme vient de le dire M. BOUIGUE, innovant et qui mixe différentes options d'hébergement. Mais nous restons sur l'absence de parking. Lorsque nous venons à l'hôtel, en général nous n'arrivons pas par le métro mais de l'extérieur donc en voiture. Cet hôtel est situé à l'extérieur de Paris, tout du moins en périphérie. Il ne s'agit pas de faire entrer des voitures dans Paris et ce parking aurait pu servir de site pour que des Franciliens venant sur Paris puissent y laisser leurs voitures. Il est dommage de ne pas avoir saisi cette opportunité. »

#### **Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je vous remercie pour cette explication. Je note que des positions sont constantes et d'autres évoluent car le groupe UMP lors de la précédente mandature avait adopté cette délibération. Lorsqu'il s'agit de rééquilibrer l'est et l'ouest, lorsqu'il s'agit de lutter contre l'arrivée de cars touristiques dans Paris, il y a les déclarations d'intention et la réalité des votes. Je vais soumettre cette délibération au vote. »

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 16 :

15 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen  
01 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM : Mme ROTA

Contre : 0

Abstention : 13 voix dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
05 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-051 AVIS)

**- DASCO 20141004 : Subventions ( 1 860 573,12 euros) et convention annuelle d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre de l'aménagement des rythmes éducatifs (ARE).**

**Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement :**

« Etant salariée d'une association concernée par la délibération, je ne participerai pas au vote. »

**M. Laurent TOUZET, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Pour la rentrée 2014, les ateliers périscolaires des mardis et vendredis, organisés dans le cadre de l'ARE, seront assurés à nouveau par 3 types d'intervenants. Les animateurs de la Ville, les organismes spécialisés recrutés par le biais d'un marché à bon de commande. Pour les associations le principal mode de recrutement sera ce marché à bon de commande. Des intervenants associatifs issus d'associations locales qui pour une petite part des ateliers sont recrutés sur le mode d'un appel à projet localisé.

Cet appel à projet localisé est l'objet de cette délibération. Pour le 12<sup>e</sup>, il vous est proposé de retenir 6 associations chargées de mettre en place une vingtaine d'ateliers différents. J'insiste sur le fait qu'il s'agit d'une toute petite partie des ateliers organisés dans le cadre de l'ARE. Au total, nous pouvons compter 1 250 ateliers dans ce cadre dans le 12<sup>e</sup>. Les associations retenues pour cette vingtaine d'ateliers sont les suivantes : La Camilienne, L'Apprenti musicien, Multicolors, le Théâtre Darius Milhaud et Graine de partage. Vous avez la description détaillée des projets en annexe de la délibération. L'ensemble de ces ateliers a fait l'objet d'un examen attentif sous l'angle éducatif par les services de la DASCO, de la DAC et de manière concertée avec la mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement.

Je vous propose d'approuver ces subventions et conventions annuelles d'objectifs. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris, Conseillère d'arrondissement :**

« Parmi ces associations, certaines sont connues et ont déjà fait leurs preuves dans le 12<sup>e</sup> et dans le cadre de l'ARE. En revanche, vous avez des associations comme Pourquoi pas. Pourriez-vous nous donner plus d'informations. Cette association a apparemment été créée en mars 2014. Sa fiche n'est pas du tout détaillée. Quelle est la vocation de cette association ? Qu'a-t-elle pu réaliser ? Comment cette décision a-t-elle été prise ?

**M. François HAAB, Conseiller de Paris :**

« Nous avons bien compris que ces subventions allaient être allouées sur la base de conventions annuelles d'objectifs. Il s'agit d'une allocation à priori. Au-delà de cela, avez-vous une stratégie d'évaluation réelle de la qualité des ateliers et des formations qui auront été dispensées aux enfants dans le cadre de ces ateliers périscolaires ? »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je me permets de corriger. Il ne s'agit pas de former les enfants. Que nous soyons bien d'accord. »

**M. Nicolas BONNET-OULADJ, Conseiller de Paris :**

« Je rebondis sur ce que vient de dire M. HAAB. Vous savez notre point de vue sur cette réforme. Nous sommes là sur une délibération qui reconduit des subventions. Le principal reproche que nous pouvons faire est que nous faisons une reconduction sans avoir entre les mains un réel bilan. Bertrand DELANOË et Anne HIDALGO s'étaient engagés à travers un comité de suivi parisien et un bilan. Les dates annoncées se tiendront entre les conseils d'arrondissement et le conseil de Paris.

Autant dire qu'il nous est demandé de nous prononcer sur une délibération sans bilan et sans lisibilité de ce qui a été réalisé. Cela nous positionne à l'aveugle et cela nous met en difficulté vis-à-vis des associations qui ont besoin pour la rentrée des subventions de la ville pour reconduire leurs activités et pour ne pas mettre en péril les emplois en jeu à travers les interventions dans le périscolaire.

Je pense qu'au-delà du débat que nous aurons au conseil de Paris sur ce sujet, il serait peut-être bien d'initier au sein du conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement, l'idée que nous ayons aussi un comité de suivi du 12<sup>e</sup>. Que ce comité de suivi puisse associer les associations pour qu'elles présentent leurs bilans de l'année

passée, qu'il puisse associer les enseignants, la DASCO et les élus des différents groupes. Cela nous permettrait d'avoir une visibilité et de nous exprimer clairement sur le sujet.

J'ai aussi des réserves sur l'une des volontés portée à travers cette réforme qui est de renforcer la filière animation. Notre groupe a dit que nous souhaitons que cette réforme permette de déprécier un certain nombre du personnel qui sont des vacataires. Et nous avons développé l'idée d'enclencher une formation et d'offrir un service public du périscolaire en adéquation avec les enjeux de notre siècle. Je suis inquiet sur un problème politique fondamental. A travers cette délibération et à travers l'idée que nous donnons aux associations, un pan de missions du service public sur le périscolaire, nous créons finalement un précédent qui pourrait à l'avenir donner une forme d'externalisation d'un service public municipal qui est le service public de l'animation. Toutes ces questions ne sont pas abordées dans un bilan. Nous sommes mis devant une délibération à voter. Si nous ne la votons pas, nous mettons en difficulté les associations. Je vous avoue que nous allons voter cette délibération avec beaucoup de réserve sur la méthode et nous serons très vigilants à ce que le comité de suivi parisien sortira dans les prochains jours. »

**M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Sur l'association Pourquoi pas, je ne la connais pas. Ce qui est sûr, c'est que parmi l'ensemble des associations qui font l'objet de cette délibération, l'association Pourquoi pas n'interviendra pas dans le 12<sup>e</sup> arrondissement puisque je vous ai donné la liste des associations qui vont intervenir dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Il est possible qu'elle soit domiciliée dans le 12<sup>e</sup> arrondissement mais elle n'interviendra pas dans une école du 12<sup>e</sup> arrondissement.

Sur l'évaluation des ateliers. Evidemment, il est indispensable que cela se fasse. Les ateliers animés par des associations tout comme ceux animés directement par la Ville d'ailleurs. Sur les associations concernées par l'appel à projet et le marché à bon de commande, il y a eu un gros travail de la DASCO pour avoir des remontées dès cette année de la part des REV sur la manière dont ces ateliers se sont déroulés. Cela fut pris en considération pour prendre des décisions sur les associations retenues dans l'appel à projet. L'objectif est de formaliser plus et de structurer plus la démarche d'évaluation pour l'année prochaine. La DASCO est en train de travailler dessus. En effet, il s'agit d'un élément important. Au-delà de cela, j'ai l'impression que ce n'est pas tout à fait la même question qui a été soulevée par M. BONNET. Il soulève de fait une difficulté que nous rencontrons dans le calendrier puisqu'il faut bien reconnaître qu'il existe une dichotomie avec le calendrier administratif de la Ville de Paris qui faisait qu'il fallait préparer la rentrée 2014. Pour le ministère de l'Education Nationale, la rentrée scolaire de septembre 2014 se prépare très en amont. Cela se prépare dès l'automne de l'année précédente et au plus tard, au printemps de l'année précédente. Sur le temps périscolaire, il était indispensable pour la DASCO, pour la Ville, pour les équipes d'animateurs dans les écoles, pour les REV, d'anticiper. Il était demandé dans le cadre des ateliers de l'ARE d'être prêts avant l'été sur la manière dont ces ateliers périscolaires allaient se faire à la rentrée. Nous ne pouvions pas nous permettre de ne pas dire aux associations si elles étaient retenues ou non pour les ateliers ARE avant l'été. Elles ont besoin de s'organiser et de recruter leurs propres intervenants. Une dichotomie entre le calendrier administratif et le calendrier politique : il y a eu les élections et il a fallu que la nouvelle équipe municipale se mette en place, prenne en charge les dossiers, puisse réinstaller le comité de suivi parisien, et prenne connaissance de l'audit qui n'a pas encore été rendu. Cet audit externe va nous apporter des éléments supplémentaires d'appréciation qualitative de la mise en place de cette réforme à Paris.

Nous aurions préféré que cela se passe autrement mais je ne suis pas sûr que cela pouvait être le cas avec cette dichotomie de calendrier. Nous allons tous être très attentifs à ce qui sera dit dans cet audit externe et lors du comité de suivi parisien. Il y aura certainement des propositions et peut-être qu'elles pourront être mises en œuvre dès l'année scolaire 2014/2015. Peut-être que pour certaines propositions, il faudra attendre la rentrée de septembre 2015 pour pouvoir les mettre en œuvre.

Avant de redonner la parole à Mme la Maire sur le comité de suivi parisien, je suis un peu surpris, M. BONNET, que vous craigniez une externalisation de la filière d'animation car ce qui est en train de se passer, c'est l'inverse. Aujourd'hui, nous vivons à la Ville, à la DASCO, un effort sans précédent de recrutement d'animateurs permanents, de mise en place d'équipes avec un gros travail de formation continue, un travail de dépréciation. Nous contractualisons, nous titularisons les effectifs en hausse. Nous mettons en place une réelle filière d'animation. Il y en avait déjà une mais nous faisons quelque chose de plus structuré avec plus de personnel. Nous montons en puissance. Très franchement, nous n'aurions pas pu avec les seules forces vives de la Ville de Paris, assurer tous les ateliers comme ils ont été assurés cette année et comme nous allons les assurer l'an prochain, sans le recours à des associations extérieures qui sont un réel enrichissement pour les enfants. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Nous avons constaté l'an dernier qu'un certain nombre d'associations n'avaient pas rempli les obligations auxquelles elles s'étaient engagées. Je voudrais savoir s'il y a eu une vigilance particulière pour que celles-ci ne soient pas reconduites afin de ne pas se trouver face aux mêmes difficultés. Lorsque nous regardons de manière plus approfondie les associations qui ont présenté des offres de service à la Ville, elles le faisaient sur la base du fait qu'elles étaient quasiment entièrement financées. Or, nous savons que les subventions attribuées aux associations ne représentent que 90% des budgets présentés à la DASCO. De par cette diminution de contribution de la ville, est-ce que vous ne craignez pas de voir disparaître des associations dans certaines écoles ? Des associations nous ont d'ores et déjà signalé, alors qu'elles avaient entrepris un travail de qualité dans certaines écoles, qu'elles avaient posé leurs marques de fonctionnement qui sont aussi la garantie de la réussite de ces activités, qu'elles ne seraient plus affectées dans les écoles où elles avaient l'habitude d'aller. Auriez-vous des éléments de réponse ? Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Oui, nous avons exercé une vigilance plus importante par rapport aux associations retenues. Et pour répondre à Mme MONTANDON, l'association Pourquoi pas est domiciliée dans le 12<sup>e</sup> arrondissement mais elle n'interviendra pas dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Dans les 6 associations retenues pour le 12<sup>e</sup> arrondissement dans le cadre de ces subventions, je vous rappelle qu'il ne s'agit que d'une partie infime car la plupart des associations qui interviendront le feront dans le cadre de l'appel à projet qui nous a permis d'exercer une plus grande vigilance vis-à-vis de ce qu'elles avaient proposé et de la rigueur avec laquelle elles avaient pu le faire l'an dernier. Nous avons également tenu à ce qu'il y ait un équilibre sur l'ensemble du territoire. Je sais que dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, nous avons été très vigilants de manière à ce que toutes les écoles du 12<sup>e</sup> arrondissement puissent bénéficier d'un nombre équivalent d'associations par rapport aux interventions des agents de la Ville de Paris, que ce soit ceux de la Direction de la Jeunesse et des Sports ou des Affaires Culturelles ou de la DASCO. Nous avons travaillé à une meilleure répartition entre les différents groupes scolaires pour que tous les Parisiens et les enfants du 12<sup>e</sup> en particulier, puissent être traités à la même enseigne. Nous y avons été attentifs pour cette nouvelle année ce qui a peut-être amené certaines associations à changer de lieu d'intervention. Mais il nous semblait logique d'être les garants de l'égalité de traitement de l'ensemble des enfants.

Concernant le comité de suivi du 12<sup>e</sup> arrondissement, il se réunira comme nous nous y étions engagés avant le début du mois de juillet avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative du 12<sup>e</sup> arrondissement, particulièrement ceux concernés par ces nouveaux temps d'aménagement des rythmes éducatifs. »

**M. Nicolas BONNET-OULADJ, Conseiller de Paris :**

« Juste une réaction. Notre collègue Laurent TOUZET a des propos très rassurants notamment sur la filière animation. Mais je ne demande qu'à voir. C'était le propos de mon intervention. Si aujourd'hui avec cette délibération, nous avons un bilan chiffré du nombre d'animateurs déprécarisés, du nombre d'animateurs embauchés, formés, de la proportion par rapport au nombre d'associations. Mais nous n'avons aucun chiffre. Je veux bien voter la délibération. Soyons clairs, j'entends bien qu'il y a une question de calendrier sauf que la délibération est mise dans la machine un mois avant. La DASCO avait déjà l'idée de nous présenter cette délibération depuis un mois. Il suffisait d'avoir le comité de suivi qui se tiendra jeudi, hier ou avant-hier et de nous le présenter avant les conseils d'arrondissements. C'est tout. »

**M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :**

« M. BONNET. Il est vrai qu'il s'agit d'une délibération technique d'instruction de subventions à des associations, ce n'est pas le lieu juridiquement où nous présentons le bilan de l'ARE. D'une part, la Ville a déjà produit des documents d'information notamment sur le volet déprécarisation des personnels concernant l'ARE avec deux volets différents. L'un qui concerne la diminution du nombre de vacations au profit de contrats. L'autre au titre de la loi de mars 2012 qui concerne la titularisation qui est évoquée par Laurent TOUZET comme la professionnalisation de la filière animation. Je souhaiterais faire la promotion d'un document trop méconnu à la Ville de Paris qui est le rapport social qui est annexé à l'ordre du jour du conseil de Paris de la semaine prochaine. Sur 2013, cela vous illustrera un certain nombre de choses qui avaient été engagées en faveur de la déprécarisation à la DASCO. En 2014, il y a déjà une première vague importante mais je vous ferai un point détaillé sur ces éléments. C'est à nouveau prévu pour la rentrée de septembre 2014 et encore en septembre 2015, et bien au-delà. Mais nous aurons l'occasion d'en reparler dans le cadre du contrat éducation jeunesse qui lie la caisse d'allocations familiales et la Ville. Là aussi, un important plan de déprécarisation et de professionnalisation de la filière sera mis en œuvre. »

**M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :**

« Une explication de vote de notre groupe. Nous nous abstenons sur cette délibération. A sa lecture, nous sommes inquiets de ne pas avoir, comme le dit M. BONNET, quelques éléments quantitatifs à la fois sur le personnel d'encadrement, sur le personnel de formation, sur le nombre d'enfants, sur la répartition. Il s'agit de donner un accord de principe sur la reconduction et j'ai beaucoup de mal en tant que représentant, de l'opposition de donner un accord de principe sur des choses qui n'ont pas été évaluées. Je vous donne plein de crédit pour mettre en place tous les comités d'évaluation possibles, de manière à ce que nos enfants soient le mieux traités, que le personnel soit également le mieux traité. Mais en l'état actuel des choses, nous ne pouvons que nous abstenir. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci pour cette explication de vote même s'il ne s'agit pas d'une délibération pour ou contre l'ARE, cela n'aura échappé à personne. Il s'agit de subventions avec quelques associations. Si j'ai bien compris une personne ne participe pas au vote. Nous passons au vote. »

Votants : 28 dont 1 pouvoir

Pour : 23 dont 1 pouvoir

15 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Mme TAVAUX, du groupe UMP-UDI-MODEM ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-052 AVIS)





**- DEVE 20141012 : Programmation, organisation et régie des festivals "Paris Jazz Festival", "Classique au Vert" et "Pestacles" au Parc Floral (12<sup>e</sup>)-Marché de services (article 30)-Principe et modalités de passation.**

**Mme Evelyne HONORE, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteur :**

« Depuis plus de 15 ans la Ville de Paris accueille chaque année 3 festivals de juin à septembre dans le Parc Floral. Paris Jazz Festival, Classique au Vert et Pestacles. De renommée internationale, les 3 festivals attirent près de 260 000 festivaliers en moyenne. Le delta, structure de plein air peut accueillir jusqu'à 1 500 places assises et est équipé d'un système de diffusion sans façade qui permet au public dispersé sur la pelouse, d'entendre dans d'excellentes conditions les artistes qui se produisent sur la scène. Ceci explique le grand succès de ces festivals qui se déroulent dans un cadre bucolique et qui sont totalement ouverts aux familles. Le seuil maximum de fréquentation est limité à 15 000 visiteurs. Il peut parfois être atteint les jours de certains concerts de Paris Jazz Festival. Les objectifs fixés par la Ville de Paris aux organisateurs des festivals sont multiples : permettre à un large public d'apprécier la musique et les spectacles proposés, sensibiliser les usagers aux différents univers musicaux, classique, jazz, concert jeune public ; développer des collaborations avec les acteurs locaux ; programmer des artistes émergents ; faire découvrir les collections du jardin botanique ; sensibiliser à la biodiversité et au développement durable ; proposer des actions de sensibilisation et de médiation culturelle notamment à destination d'un public de proximité. De surcroît ce qui n'est pas indiqué dans la délibération, est que la Ville souhaite mettre en place un fil rouge entre certains festivals en dehors de l'unité de lieu et de temps puisque les festivals se déroulent en été. Paris Jazz Festival et Classique au Vert se déroulent en juin. Nous pouvons créer un lien entre les 3 festivals. Cette année, le lien sera créé par Didier Lockwood qui est un violoniste de talent et qui participera aux 3 festivals.

Cette délibération propose d'approuver le principe et les modalités de passation des marchés relatifs à la programmation et l'organisation de ces 3 festivals ainsi qu'à la régie de ces festivals. Ces marchés de 12 mois concernent l'édition 2015 et les 3 années suivantes par reconduction tacite. Je vous invite à en délibérer. »

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 29 dont 1 pouvoir

15 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-053 AVIS)



**- DEVE 20141025 : Jardin Botanique de la Ville de Paris-Mise en œuvre de la scénographie des collections végétales et de la signalétique dans les 4 sites-Demandes d'autorisations administratives nécessaires.**

**Mme Evelyne HONORE, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Nous allons continuer en partie avec le Parc Floral puisqu'il fait partie des 4 sites qui constituent le Jardin Botanique de la Ville de Paris. Cette délibération s'inscrit dans le projet engagé par la Ville de Paris du renouveau du Jardin Botanique notamment avec la consolidation de sa réputation scientifique et le renforcement de sa vocation pédagogique. Deux des quatre jardins du Jardin Botanique se trouvent dans le bois de Vincennes à savoir le Parc Floral et l'Arboretum. Les deux autres étant les Serres d'Auteuil et le Parc de Bagatelle. La richesse des collections du Jardin Botanique de la Ville de Paris en plantes tropicales ou franciliennes, certaines en voie de disparition, est la troisième au niveau national après le Jardin des Plantes et le Jardin Botanique de Lyon. Il est bon de le souligner. De ce projet de renouveau du Jardin Botanique, je retiens la volonté pour le Parc Floral de faire découvrir les plantes franciliennes et pour l'Arboretum de présenter tous les arbres franciliens et les écosystèmes franciliens. Au Parc Floral, deux pavillons, les 12 et 14, seront aménagés pour présenter des plantes qui sont en doublon dans les Serres d'Auteuil, selon des thèmes plus attractifs pour le public. Des plantes accrobranchées et la serre du jurassique. Tout un programme. A l'extérieur, le chemin de l'évolution et un parcours de plantes indigènes et franciliennes seront balisés pour mettre en valeur la flore régionale d'Ile-de-France. Pour l'Arboretum, l'aménagement paysager permettra de valoriser non seulement les arbres mais aussi les écosystèmes franciliens récemment créés, haies bocagères, marres et zones humides. Les cheminements inviteront à découvrir les nouvelles facettes de ce site qui n'abritait auparavant qu'une collection d'arbres.

Cette délibération propose d'autoriser la Maire de Paris à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux liés à la mise en œuvre de la scénographie des collections végétales et de la signalétique dans les 4 sites du Jardin Botanique de la Ville de Paris. Les travaux démarreront début 2015. Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Sur cette délibération fort intéressante, je me demande quel est le coût de cette opération car il n'est mentionné nulle part. Est-ce qu'il fera l'objet d'une prochaine délibération ? Auquel cas, quelles vont être les conditions pour retenir les entreprises qui seront amenées à faire cette valorisation de la végétation indigène ? »

**M. Nicolas BONNET-OULADJ, Conseiller de Paris :**

« Puisque les Serres d'Auteuil ont été abordées, je me demandais s'il n'était pas envisageable de déplacer la collection dans les Serres d'Auteuil pour le Parc Floral ? »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« C'est en partie ce qui est prévu. Mme HONORE, vous souhaitez répondre à ces questions ? »

**Mme Evelyne HONORE, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement :**

« En ce qui concerne le financement, vous avez dû lire dans le troisième chapitre de la deuxième page que ce marché a été lancé. Il s'agit d'un marché d'étude de valorisation et de signalétique. Il a été voté par le conseil de Paris en novembre 2012. Plusieurs tranches ont été évoquées dans cette délibération du conseil de Paris. Je ne l'ai pas sous les yeux mais cela va se faire sur plusieurs tranches et sur plusieurs années.

Concernant les collections, j'ai compris que les collections qui sont en double allaient être accueillies dans les pavillons 12 et 14. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je vous confirme qu'à l'occasion de la reconstruction des Serres d'Auteuil, le Parc Floral va bénéficier de nouvelles plantes venant de l'ouest parisien. Nous procédons là aussi à un rééquilibrage entre l'est et l'ouest de Paris sur ce secteur comme sur d'autres. Nous passons au vote. »

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 29 dont 1 pouvoir

15 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-054 AVIS)



**- DJS 20140155 : Subventions ( 6 500 euros) à 2 associations de jeunesse (12<sup>e</sup>).**

**Mme Fadila TAÏEB, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Y a-t-il besoin aujourd'hui de présenter ces 2 associations tant elles sont impliquées et présentes sur notre territoire. Elles proposent des ateliers aux jeunes. Pour ce qui est de La Camilienne, elle travaille en lien avec les habitants et les structures du quartier. Je vous invite à rendre visite à cette association qui va fêter ses 120 ans le week-end prochain.

Il s'agit d'une subvention d'un montant de 6 500 € dont 3 000 € pour l'association Arc-en-Ciel et 3 500 € pour La Camilienne. J'espère que la délibération fera consensus. »

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 29 dont 1 pouvoir

15 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-055 AVIS)



**- DAC 20141113 : Subventions (56.130 euros) à 20 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.**

**Mme Brigitte VELAY-BOSC, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Il s'agit de reconduire les subventions accordées au comité de la FNACA. Le montant s'élève à 1 000 € pour ce qui concerne le 12<sup>e</sup> arrondissement. Je vous propose d'approuver cette délibération. »

Votants : 28 dont 1 pouvoir

Pour : 28 dont 1 pouvoir

15 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
05 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-056 AVIS)



**- DAC 20141208 : Subventions (80.000 euros) et convention avec la SCIC le 100, établissement culturel solidaire (12<sup>e</sup>).**

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Mes chers collègues, cette subvention de 80 000 € vise à reconduire la subvention annuelle de 160 000 € pour un établissement culturel solidaire, la société coopérative d'intérêt collectif, le 100 Charenton situé comme vous le savez dans notre arrondissement depuis l'été 2007. La somme de 80 000 € a déjà été accordée lors d'un précédent conseil. Pour mémoire, les 3 associations à l'origine du 100. Le 100 ateliers en commun, le Socle et Matière première ont fusionné le 8 janvier 2013 dans cette société coopérative dont le gérant est Frédéric De Beauvoir et 3 associés sont les présidents des associations fondatrices du 100. Le 100 est devenu la première fabrique culturelle sur Paris. Il s'agit d'un lieu de référence. Aucune pratique n'y est oubliée, arts plastiques, arts visuels, lecture, multimédia, photographie, vidéo, spectacle vivant etc. Plus de 1 000 artistes y sont inscrits. Nous approcherions même les 1 500. Même si le 100 dépasse largement les frontières du 12<sup>e</sup> arrondissement, cette structure culturelle est pleinement ancrée dans la vie locale notamment avec le festival 12 x 12 qui permet en amont de la nuit blanche de présenter 12 projets culturels dans 12 lieux différents de notre arrondissement. Un moment très fort de la vie culturelle du 12<sup>e</sup>. Je vous propose de voter cette subvention pour permettre à cette structure de continuer son excellent travail sachant que son budget global est de 917 765 €. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

**M. François HAAB, Conseiller de Paris :**

« Comment se fait-il que la subvention soit attribuée en deux fois ? C'est purement technique pour mon information. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Il y a eu une avance avant que nous ne nous interrompions pour les élections municipales. Dans cette période de transition, nous avons fonctionné ainsi pour de nombreuses associations. Ceci explique l'attribution de la subvention en deux fois. Je propose de passer au vote. »

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 29 dont 1 pouvoir

15 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-057 AVIS)



**- DFPE 20141112 : Indemnisation amiable en réparation de dommages subis suite à une fuite sur une canalisation de la crèche collective sise 6-10 rue des Jardiniers (12<sup>e</sup>).**

**Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Il y a eu un dégât des eaux en novembre 2013 dans le parking situé au-dessus de la crèche située rue des Jardiniers. Il s'agit de procéder à l'indemnisation à l'amiable de l'assureur du propriétaire du véhicule à hauteur de 437,69 €. Je vous demande de bien vouloir en délibérer. »

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 29 dont 1 pouvoir

15 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-058 AVIS)

•••••

**- DFPE 20141115 : Subvention (219.504 euros) et avenant n° 1 avec l'association « La Maison des Bout'chou » (14<sup>e</sup>) pour la crèche collective Les Meuniers (12<sup>e</sup>).**

**Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Il s'agit d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 219 504 € pour la crèche Le Moulin en herbe, située 16 rue des Meuniers. Cette crèche accueille 50 enfants. Je vous demande de bien vouloir en délibérer. »

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 29 dont 1 pouvoir

15 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-059 AVIS)

•••••



**- DFPE 20141211 : Subvention (89.000 euros) et avenant à la convention avec l'association C.L.A.P (12<sup>e</sup>).**

**Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Il s'agit d'un projet de délibération visant à attribuer une subvention de fonctionnement de 89 000 € pour l'association CLAP qui s'occupe de faire de la parentalité et de l'écoute pour les parents et les enfants âgés de 0 à 4 ans. Elle est située au 24 passage Raguinot. Ce lieu est gratuit pour les personnes qui souhaitent discuter sur différents sujets, sur la relation mère-enfant, la préparation à la séparation, sur les troubles relationnels, les problèmes de sommeil pour l'enfant. Ce lieu est très utile. En 2013, il y a eu 624 enfants qui y sont passés. Je vous demande de bien vouloir voter cette délibération.

Le 14 juin à 10h30 à la bibliothèque Diderot, il y aura un débat intitulé 1001 mères pour expliquer ce qu'est être mère aujourd'hui. L'équipe du CLAP vous invite à un échange autour de cette question. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Sur cette délibération que nous allons voter, plusieurs questions se posent. Cette association s'est installée dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Elle était auparavant rue Chabrol dans le 10<sup>e</sup> et elle fonctionnait avec des bénévoles. Je voudrais savoir pourquoi une fois arrivée dans le 12<sup>e</sup>, elle ne fonctionne visiblement qu'avec des salariés. Je ne sais pas si la notion de rencontre anonyme pour des enfants âgés de 0 à 4 ans est le seul élément qui soit parlant sur le travail réalisé. Est-ce que ce n'est pas plutôt davantage une aide à la parentalité qu'un passage d'enfants ? La présentation de la délibération pose question. En réalité c'est plus axé sur la parentalité que sur la place de l'enfant. »

**Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement :**

« Lorsque l'association était dans le 10<sup>e</sup>, il est vrai qu'il y avait des bénévoles mais comme vous le savez, en tant qu'élus et que personnes qui estiment que tout travail mérite salaire, nous avons pensé qu'il était plus intéressant que les personnes puissent être rémunérées. Avant c'était bénévole. Dès que l'association est arrivée dans le 12<sup>e</sup>, nous avons décidé que les psychologues venant dans cette structure seraient rémunérés. C'est de la professionnalisation. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris, Conseillère d'arrondissement :**

« Il y a déjà des honoraires de psychologues pour 14 000 €. Il y a certainement des permanents qui eux ne sont pas psychologues, je suppose. Donc ce sont des permanents en plus. »

**Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement :**

« Exactement. Ces personnes sont payées mais les familles qui se déplacent ne paient rien. C'est nous qui subventionnons les salaires de ces psychologues. »

**M. François HAAB, Conseiller de Paris :**

« 624 enfants est un chiffre considérable sur une année. Cela m'interpelle. Est-ce qu'il s'agit d'un recrutement d'enfants de l'arrondissement car nous imaginons difficilement que 624 familles aient besoin de cela sur une seule année. Est-ce un recrutement parisien ? Ou de l'est parisien ? »

**Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement :**

« Dans l'arrondissement, il y a beaucoup de familles. En général, ce sont les directrices de crèche qui vont orienter, soit les puéricultrices de secteur. Le lieu est situé près de la gare de Lyon donc il est bien visible et des personnes y passent. Il s'agit d'un lieu d'accueil, un lieu ouvert. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Par ailleurs, les familles sont tellement bien accueillies qu'elles reviennent. Il s'agit de réels professionnels qui tournent sur plusieurs structures. Nous passons au vote. »

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 29 dont 1 pouvoir

15 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-060 AVIS)



**- DLH 20141019 : Maintien de la garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la RIVP.**

**Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« C'est avec fierté et émotion que je prends la parole pour la première fois dans ce conseil d'arrondissement. Cette délibération a pour objet de maintenir la garantie de la Ville de Paris à divers emprunts auxquels la régie immobilière de la Ville de Paris doit souscrire dans le cadre du financement de ses programmes. La première partie de la délibération s'intéresse à la réalisation d'un programme de logements sociaux dans les anciens entrepôts Mac Donald. Vous l'aurez compris, elle ne concerne pas notre arrondissement.

En revanche, la deuxième partie de la délibération réitère la garantie à hauteur de 50% des emprunts bancaires à souscrire par la RIVP pour le financement de locaux d'activités de divers programmes de logements sociaux, financés entre 2009 et 2012 à Paris. La mobilisation de ces emprunts a été différée ce qui a entraîné leur caducité. Par conséquent, la Ville renouvelle ses garanties dans la délibération présentée. Le 12<sup>e</sup> est directement concerné pour le local d'activité du programme d'acquisition, réhabilitation du 32 boulevard de Reuilly. Sur cette opération, le montant de l'emprunt s'élève à 395 375 € et la garantie de la Ville de Paris s'élève à 197 687,50 €. Cette garantie est octroyée sous réserve du contrat de prêt dans un délai de deux ans à compter du jour de la notification de la présente délibération. »

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 29 dont 1 pouvoir

15 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-061 AVIS)



**- DVD 20141007: Dignes parisiennes de protection contre les crues de la Seine; Marché d'études relatif aux exigences réglementaires en matière de sécurité.**

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Il s'agit de lancer un appel d'offre ouvert pour ce marché d'études. Ces études porteront sur la sécurité des digues et doivent ensuite être transmises à la préfecture pour déterminer les points forts et les éventuelles faiblesses des ouvrages qui bordent le fleuve. A partir des études qui seront produites, des prescriptions de l'Etat dont être formulées pour optimiser la sécurité des populations en cas de crue. La Ville de Paris ne dispose pas en interne ni de certaines compétences pointues, ni de l'agrément demandé par la préfecture de région pour certaines de ces études de sécurité. C'est pourquoi, il convient de passer un marché pour cette prestation. Le montant du marché prévu est d'un maximum de 250 000 € HT soit 300 000 € TTC. Je vous demande de bien vouloir en délibérer. »

Votants : 28 dont 1 pouvoir

Pour : 28 dont 1 pouvoir

14 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-062 AVIS)



**- DVD 20141051: Travaux d'entretien de chaussées et trottoirs parisiens. Marché de travaux (13 lots). Modalités de passation.**

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Il s'agit de renouveler les marchés de travaux d'entretien des chaussées et trottoirs parisiens. Si le mois dernier, j'ai pu vous présenter une délibération très ambitieuse, là nous sommes dans le coeur du sujet et la remise en état des revêtements de l'espace public, la pose et dépose de mobilier urbain, de chantiers de faible importance, le dégagement de la voie publique en cas d'embarras exceptionnel. Tout ce qui fait la vie quotidienne de la voirie dans l'arrondissement. Le 12<sup>e</sup> arrondissement est concerné par 2 lots, les lots 4 et 12 qui concernent respectivement les travaux d'entretien des chaussées et des trottoirs, et les travaux d'asphalte. Les fourchettes de montant de travaux vont de 2,4 à 12,5 millions d'euros HT pour le lot 4 et de 1,8 à 7,2 millions d'euros HT pour le lot 12. Des marchés passés pour deux ans. Ces marchés s'inscrivent dans la démarche globale de la Ville qui vise à promouvoir une politique de gestion durable et d'économie des ressources en matériaux en Ile-de-France. Ces marchés incitent à promouvoir l'emploi de personnes en difficulté d'insertion via l'introduction de clauses sociales. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je vous remercie. C'est technique mais important car les Parisiens nous attendent sur la qualité de l'espace public. Je vous remercie d'avoir précisé que nous avons des clauses sociales et environnementales dans ces marchés. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Nous voyons que les fourchettes sont très larges. Je souhaiterais savoir comment les entreprises interviennent sur les lieux ? Sont-elles sollicitées à l'avance ? Ont-elles un cahier des charges particulier sur un délai de réfection, sur les nuisances qu'occasionnent les réfections nécessaires ? Bien souvent ce sont des nuisances pour les riverains le temps de la durée des travaux. Est-ce qu'un cahier des charges précis a été fixé au préalable ? »

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Il s'agit de l'un des critères de l'appel d'offres. C'est un appel d'offres européen étant donné le volume représenté. La gêne occasionnée par les chantiers fait partie des critères imposés aux entreprises. Les fourchettes sont larges car s'agissant de travaux d'urgence, s'agissant de marchés à bon de commande, il est difficile de prévoir un montant fixe à l'avance qui pourrait soit se révéler insuffisant et obligerait le conseil à l'abonder en deuxième délibération, soit être surdimensionné. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Nous allons passer au vote. Avant de passer aux vœux. Je vous informe que je n'ai pas pu déposer un vœu dans ce conseil du 12<sup>e</sup> et je le regrette car je considère que tous les vœux qui concernent notre arrondissement doivent être déposés dans notre conseil avant de l'être au conseil de Paris. L'agenda ne m'a pas permis de le faire. Je vous informe que je déposerai un vœu avec Rémi Féraud concernant les deux ventes à la découpe qui concernent les 10<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements à l'angle du boulevard de Reuilly et de la rue Taine. Une situation que nous connaissons déjà tous. »

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 29 dont 1 pouvoir

15 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à **l'unanimité** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-063 AVIS)

•••••

**- Vœu (12-2014-005): *Vœu relatif à l'ouverture de 5 classes dans les écoles du 12<sup>e</sup> arrondissement à la rentrée 2014-2015, déposé par Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire chargé des affaires scolaires et périscolaires et les élu(e)s de la majorité municipale.***

**M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« J'en profite pour remercier M. Nicolas BONNET avec qui la discussion nous a permis de déposer ce vœu. Je vais partir du dynamisme démographique de notre arrondissement. Le 12<sup>e</sup> est passé de 138 000 à 145 000 habitants environ. Cela a des conséquences sur les effectifs scolaires. Depuis plusieurs années les effectifs scolaires sont en hausse et cela devrait continuer puisque nous avons des programmes immobiliers importants dans le 12<sup>e</sup>. C'est notre volonté et la population du 12<sup>e</sup> devrait croître. Aujourd'hui dans le 12<sup>e</sup> nous avons des effectifs par classe qui sont en moyenne supérieurs aux effectifs par classe dans Paris hors ZEP. Cela doit collectivement nous alerter. L'augmentation des effectifs scolaires du 12<sup>e</sup> est un enjeu qui doit être pris en compte par la municipalité en termes de construction de locaux et d'équipement. Mais il s'agit d'un enjeu qui concerne aussi et d'abord le ministère de l'Éducation Nationale, l'école de la République. Nous savons que nous y sommes tous attachés. Elle a pour mission d'accompagner tous les enfants dans un parcours de réussite scolaire, citoyenne, professionnelle. Les attentes sont fortes. Le gouvernement actuel depuis 2012 a donné priorité à la jeunesse et à l'éducation. Cela a conduit ce gouvernement à programmer sur 5 ans la création de 60 000 postes dans l'éducation nationale. La logique serait que nous en bénéficions pleinement dans le 12<sup>e</sup> qui est un arrondissement au dynamisme démographique important.

Nous émettons le vœu que la Ville de Paris insiste auprès du ministère de l'Éducation Nationale pour avoir davantage d'ouverture de classes dans notre arrondissement. Je vous rappelle que ce vœu arrive dans un contexte précis. Le 18 juin va se tenir le conseil départemental de l'éducation nationale qui se prononcera sur la proposition de carte scolaire définissant les ouvertures et les fermetures de classes. Dans ce vœu nous demandons qu'il puisse y avoir en école élémentaire, 4 ouvertures de classes. Pour être complet dans mon exposé, sachez que 3 de ces 4 ouvertures sont d'ores et déjà envisagées par le rectorat à Gerty-Archimède, au 27 rue de Reuilly et au 4 rue Pommard. Nous considérons qu'il serait très justifié d'ouvrir aussi une classe à l'élémentaire de la rue de la Brèche aux loups compte-tenu des prévisions d'effectifs qui sont aussi élevées que dans les 3 autres écoles. Ce groupe scolaire a par ailleurs un profil un peu particulier avec une partie des élèves qui viennent de milieux socio professionnels défavorisés. Nous sommes vigilants sur l'équilibre social qu'il faut essayer de maintenir et qui justifierait d'avoir des effectifs par classe peut-être inférieurs à la moyenne des écoles du 12<sup>e</sup>. Mais nous n'en sommes pas là puisqu'aujourd'hui les prévisions d'effectifs sont très élevées et supérieures à beaucoup d'écoles du 12<sup>e</sup>.

Par ailleurs, en maternelle le rectorat envisage une fermeture de classe à la maternelle de la Brèche aux loups. Il s'agit d'une proposition consensuelle, partagée avec l'ensemble de la communauté éducative, au regard des locaux scolaires très contraignants sur cette école maternelle et de la possibilité de jouer sur les autres écoles du secteur. En maternelle à ce jour tandis que nous avons des effectifs en grande hausse pour la rentrée 2014, nous n'avons aucune proposition d'ouverture de la part du rectorat. Dans ce vœu, nous souhaitons attirer l'attention du rectorat en particulier sur le bassin Reuilly, c'est-à-dire les écoles maternelles D'Artagnan et du 59 Reuilly où nous avons des prévisions d'effectifs particulièrement élevées dès la rentrée 2014 avec également une inquiétude sur les années à venir dans la mesure où il va falloir absorber les familles qui vont être logées à la caserne de Reuilly. Tel est le sens du vœu que nous vous proposons d'adopter. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Nous souhaiterions modifier un peu le vœu et vous apporter quelques éclairages. Vous l'avez dit, la démographie du 12<sup>e</sup> arrondissement est très dynamique et vous envisagez de nouvelles constructions. Or, un exercice de carte scolaire permet simplement des ouvertures et fermetures de classes pour la rentrée prochaine c'est-à-dire dans quelques semaines. Je pense que se servir de cet argument pour demander des ouvertures de classes n'est pas très judicieux. Par ailleurs, il faut savoir que l'académie de Paris malgré l'annonce à grand renfort de trompettes de 60 000 postes, n'a eu que 10 postes attribués pour le primaire cette année. Il me paraît assez aléatoire de réclamer 4 ouvertures pour le seul 12<sup>e</sup> arrondissement lorsque nous connaissons les déséquilibres qui peuvent exister par ailleurs.

En maternelle, le taux d'encadrement pour cette année scolaire, c'est le constat d'une enquête lourde, est de 27,52 par classe et pour l'élémentaire, il est de 26,20. Il nous apparaît important de demander au ministère de classer en ZEP certains établissements du 12<sup>e</sup> car notre arrondissement a la particularité de n'avoir aucune école classée en ZEP et REP. Je pense qu'il s'agit d'une meilleure porte d'entrée que de

demander des ouvertures de classes avec pour motif une construction qui va intervenir dans 5 ou 6 ans. Nous pourrions ajouter ceci dans votre vœu si vous le voulez bien. »

**M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Sur les ouvertures de classes, en effet l'académie de Paris ne dispose que de 10 postes supplémentaires en primaire. Mais cela ne signifie pas qu'il n'y aura que 10 ouvertures de classes. Heureusement, il y en aura beaucoup plus car il y aura aussi des fermetures. Le bilan entre les ouvertures et les fermetures va nous amener à +10 postes au total. Sinon, demander 5 ouvertures de classes pour le 12<sup>e</sup> n'a rien d'exorbitant. D'ailleurs, nous sommes l'un des premiers arrondissements à avoir été visité par M. DECHAMBRE, directeur académique des services de l'éducation nationale pour le 1<sup>er</sup> degré car l'académie a conscience que nous sommes un arrondissement très dynamique démographiquement. C'est sûrement chez nous que la plupart des ouvertures de classes vont se concentrer. Il faut assumer la situation que nous constatons. Un diagnostic que vous partagez tous je pense. Il faut être un peu offensif sur ces demandes d'ouvertures de classes.

Sur le classement en ZEP, il y a assurément des démarches à faire pour aller vers un classement en ZEP. En tout cas, pour aller vers une prise en compte type ZEP de certains groupes scolaires comme cela est déjà le cas aujourd'hui sur les écoles maternelles et élémentaires de la rue de Bercy. Même si elles ne sont pas classées en ZEP dans les seuils d'ouvertures et de fermetures de classes, le rectorat a accepté de considérer que ces écoles avaient un profil ZEP. Peut-être que cette démarche peut se faire sur d'autres groupes scolaires de l'arrondissement. Nous sommes dans une réflexion un peu identique. En revanche, sur la méthode je ne suis pas sûr qu'un amendement soit la meilleure méthode. Un classement ZEP doit se préparer, être discuté avec la communauté éducative. Il s'agit d'une démarche qui se fait sur un terme un peu plus long que par un simple amendement sur un vœu. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, nous sommes dans une situation un peu différente de la situation parisienne. Nous voyons une diminution du nombre d'enfants dans beaucoup d'autres arrondissements. Ce n'est pas le cas chez nous pour des raisons de natalité et de l'arrivée de nouvelles familles dans notre arrondissement grâce à notre politique ces dernières années et qui va se poursuivre. Si tous nos projets ne sont pas livrés en 2014, certains le seront. Il s'agit d'une tendance lourde dans notre arrondissement. Ce qui est exprimé dans ce considérant signifie que nous sommes sur une dynamique ascendante en termes d'accueil d'enfants dans nos écoles et que nous ne souhaitons pas qu'à l'occasion de cette rentrée 2014, nous laissions la situation s'aggraver au niveau des effectifs. C'est pourquoi, nous demandons l'ouverture de ces 5 classes.

Il s'agit d'ailleurs d'une position que je défendrai personnellement au conseil de Paris mais aussi au CDEN du 18 juin auquel je vais siéger. Il y aura certainement des arbitrages au niveau parisien mais je partage vos propos sur le fait que 10 postes pour Paris n'est pas un nombre suffisant. Nous serons amenés à nous prononcer collectivement à l'ensemble des élus parisiens à l'occasion du CDEN en disant que Paris mérite plus de postes pour cette rentrée 2014. Dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, nous demanderons l'ouverture de ces 5 classes. Sur le classement ZEP, M. TOUZET a répondu. Il s'agit d'une discussion que nous pourrions avoir mais elle n'est pas l'objet du vœu. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Le fait d'avoir un classement ZEP a une incidence directe sur les effectifs, les effectifs maximum acceptés à savoir 25 par classe que ce soit en maternelle ou en élémentaire. Aujourd'hui dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, le seuil d'ouverture se fait à partir du moment où nous avons globalement sur l'école plus de 30 enfants par classe en maternelle et plus de 28 en élémentaire. Il existe une incidence directe sur la nécessité de créer des postes lorsque nous sommes classés ZEP. C'est tout. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Tout à fait Mme TAPIERO sauf que sur l'école de la rue de Bercy par exemple, nous ne sommes pas classés en ZEP et pourtant nous avons des effectifs autour de 25 élèves par classe dans ces écoles car nous avons un traitement comparable à une ZEP. Nous avons eu des engagements pour que cela reste le cas dans la rue de Bercy. Et nous sommes en discussion pour qu'un traitement équivalent soit accordé au groupe scolaire de la Brèche aux loups. Sans avoir officiellement le label ZEP qui par les temps qui courent n'est pas facile à obtenir, nous avons déjà un traitement équivalent pour certains de nos groupes scolaires et nous nous mobiliserons pour l'avoir sur d'autres, sans nécessairement stigmatiser. Je propose que nous votions sur ce vœu. »



Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 29 dont 3 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-064 VCEU)



**- VŒU (12-2014-006): *Vœu relatif à la protection des tunnels situés sous le site de la gare de Bercy-Râpée, déposé par Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris, et les élus du groupe d'Union UMP-UDI-MODEM.***

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris, rapporteure :**

« Lors de la mandature précédente, nous avons eu l'occasion de parler du devenir des tunnels Baron-Leroy, devenir menacé par le projet actuel Bercy-Charenton. Ces tunnels sont le témoignage du temps où Bercy était le cellier du monde, un vestige de l'époque napoléonienne avec des pavés d'origine, des pierres de taille parisiennes et des pont-levis en parfait état. La première fois que j'ai mentionné ces tunnels au conseil d'arrondissement, je me suis aperçue de la méconnaissance du public qui a eu l'occasion de les découvrir lors de la journée du patrimoine mais aussi de la part des élus qui pour certains sont allés visiter les tunnels suite au vœu. Au-delà d'être un témoignage du passé, ces tunnels abritent aussi une centaine d'entreprises notamment des artisans qui utilisent ces lieux car ils peuvent faire du bruit et peuvent profiter de températures basses qui permettent de conserver les aliments. De nombreux primeurs et négociants en vin y travaillent.

Ce vœu n'a pas pour objectif de freiner le projet notamment le centre de tri qui pourrait se trouver à cet endroit. Le but est de protéger les tunnels Baron-Leroy qui constituent un patrimoine historique ainsi que les entreprises qui y sont installées. Durant la campagne, nous avons eu l'occasion de travailler à notre échelle sur le projet Bercy-Charenton et nous avons pu voir qu'il y avait compatibilité entre la conservation des tunnels et la constitution d'un centre de tri sur cette zone. Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de bien vouloir que la Maire de Paris demande à saisir le Préfet de région d'Ile-de-France afin de soutenir le classement des tunnels situés sous la gare de Bercy-Râpée puisqu'un collectif est actuellement en train de monter un dossier pour le classement des tunnels Baron-Leroy. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci Mme MONTANDON pour la présentation de ce vœu et de ces précisions sur l'intention de ce vœu. Je passe la parole à M. BOUIGUE pour la réponse de l'exécutif. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Mme MONTANDON, nous sommes un peu surpris par le biais que vous choisissez à travers ce vœu et qui nous rappelle un vœu que vous avez déposé au cours de la précédente mandature. Il paraît contreproductif avec les objectifs que vous souhaitez réellement défendre et qui sont un peu cachés au sein de ce vœu. Nous ne croyons pas forcément que l'intérêt patrimonial des tunnels soit l'objectif réel de ce vœu mais qu'il existe des intentions cachées notamment par rapport à l'activité des personnes au sein de ce tunnel. Pourquoi contreproductif ? Si nous avons adopté le classement et vous ne parlez même pas d'inscription mais directement de classement qui est une procédure plus élevée avec des protections plus élevées, peut-être que certains projets développés dans le quartier de Bercy n'auraient pas vu le jour. Je pense notamment au cours Saint-Emilion qui est inscrit mais pas classé. Son classement aurait pu être contraignant pour le développement du projet. Vous savez très bien que si vous classez un lieu, vous avez notamment l'obligation sur 500 mètres aux alentours de référer pour tout projet, pour tous travaux, à l'examen par les ABF et ils sont parfois très scrupuleux et contraignants dans leurs réponses. Nous l'avons vu sur d'autres projets développés dans le 12<sup>e</sup>. Ils ont eu tendance à être limitant.

Si vous classez le tunnel, à un moment donné cela signifie que tout le projet Bercy-Charenton se trouve menacé par la décision de l'ABF d'autoriser les travaux ou non dans les 500 mètres aux alentours des monuments classés. Vous dites à la fois que le tunnel est menacé par le projet Bercy-Charenton et en même temps, en le classant, vous menacez vous-même le développement du projet Bercy-Charenton. Ceci est contreproductif. Classer ou protéger le patrimoine ne protège absolument pas les personnes qui développent leurs activités à l'intérieur. Au-delà de la protection du patrimoine ce qui nous intéresse tous ici, c'est le développement pérenne des activités qui s'y trouvent, artisanales ou commerciales. C'est sur ce point que la Ville travaille. Il y a eu des rencontres avec le collectif, avec les élus. En effet, il faut travailler sur l'intégration de ces activités dans le cadre du futur projet Bercy-Charenton.

Vous parlez de la possibilité de mettre en place une cohérence entre les deux. Nous n'y sommes pas opposés. Il faut regarder de près ce qu'il en est. En l'occurrence, ce n'est pas le classement que vous proposez qui sera une solution à terme. Sur cette partie, nous vous avons déjà répondu que des études étaient en cours. Attendons de voir ce que diront ces études et voir si d'autres instances ont proposé un

classement. Je pense qu'il y a une erreur entre le verbe conserver et le verbe classer. Je prends en référence l'une de vos déclarations lors du conseil d'arrondissement précédent. Vous disiez « *je pense que nous pouvons conserver le passé en l'adaptant au présent et au futur* ». Nous sommes d'accord mais en classant, vous figez et vous risquez au contraire de ne pas permettre l'adaptation au présent et au futur de ce lieu puisque vous créez des obligations aux personnes qui travaillent à l'intérieur. Le classement n'est pas la bonne solution et je pense que la protection du patrimoine n'est pas l'objet réel de ce vœu. Si vous voulez à la fois protéger les artisans et commerçants mais aussi protéger le lieu, le classement est contreproductif par rapport à ce que vous recherchez, probablement. »

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 23 voix dont 3 pouvoirs:

15 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Délibération rejeté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-065 VCEU)



**- VŒU (12-2014-007): *Vœu relatif au stationnement des deux-roues motorisés, déposé par les élus du groupe d'Union UMP-UDI-MODEM.***

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris, rapporteure :**

« Les habitudes de déplacement ont changé ces dernières années à Paris. L'utilisation des 2 roues s'est substituée à la voiture et la municipalité n'a pas forcément anticipé l'augmentation de l'utilisation des 2 roues motorisées ou pas. Le nombre d'emplacement pour les 2 roues n'est pas suffisant à Paris. Des quartiers sont saturés dans le 12<sup>e</sup> notamment au niveau de la gare de Lyon, de Bastille ou près du marché d'Aligre. Ce n'est pas moins de 101 085 procès-verbaux qui ont été adressés pour stationnement sur le trottoir en 2013. Pour toutes ces raisons, nous souhaitons que la Maire de Paris crée, d'ici 2020, 50 000 places supplémentaires pour les 2 roues motorisées sur l'ensemble de la capitale. »

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Je précise d'emblée que l'avis sera défavorable. Je souhaite revenir sur plusieurs aspects de votre vœu. J'espère qu'à chaque fois qu'un chiffrage aura été donné lors de la campagne par votre candidate ou par Anne HIDALGO, qui a gagné, nous n'allons pas refaire le match à coup de vœux. Le chiffre de 50 000 places que vous présentez dans ce vœu est le chiffre que votre candidate a porté durant la campagne. Anne HIDALGO pour sa part, a porté le chiffre de 20 000. Ceci étant dit, dans deux considérants relatifs à la charte de bonnes pratiques et aux procès-verbaux, vous semblez demander une sorte de clémence pour ces usagers qui stationnent sur les trottoirs. Et dans le considérant suivant, vous parlez d'un stationnement anarchique dans un certain nombre de lieux. Il y a là un petit souci. Je souhaite vous dire que cet arrondissement a été le premier à mettre en place un comité moto en 2011. Il est ouvert à tous, aux usagers en priorité et c'est dans ce cadre que se travaille la question du stationnement des 2 roues motorisées, de leur emplacement et de la nécessité ou pas de créer des places. Nous travaillons avec ce comité au cas par cas et non pas à coup de grand chiffre. C'est ainsi que de 2008 à 2014, 1 120 places ont été créées dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Nous allons poursuivre ce travail avec le comité moto. Vous y êtes invitée. Les usagers qui vous auraient saisi sur ce sujet, sont également invités. Enfin, le stationnement tel que vous semblez l'entendre dans votre vœu ne s' imagine que sur voirie. Or, nous avons entamé des discussions avec les propriétaires de parking souterrain, publics ou privés, afin d'offrir des solutions de stationnement aux 2 roues motorisées. La grosse différence entre ce stationnement anarchique qui se fait sur le trottoir, quand bien même il ne gênerait pas le cheminement piéton ni l'accès aux installations en sous-sol et le stationnement en sous-sol, est que ce dernier est nécessairement payant. Je m'étonne que vous ne lanciez pas ce débat à travers votre vœu de rendre payant le stationnement des 2 roues motorisées. Vous l'avez compris, nous sommes défavorables à ce vœu et nous demandons à ne pas le voter. »

**M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Pour une explication de vote. Il est vrai que les motos et scooters ont augmenté de 34% en 10 ans en Ile-de-France. Cela pose de nouveaux défis pour le partage de l'espace public. Je rebondis que ce qui a été dit sur le stationnement payant. Nous, radicaux de gauche, avons toujours privilégié les alternatives plutôt que les solutions répressives. Je me félicite aussi de l'intérêt soudain de l'UMP pour les scooters. C'est depuis la campagne car à l'époque de la mise en place du comité 2 roues, ils en parlaient beaucoup moins. Nous n'allons pas refaire le match mais le chiffre de 20 000 a été proposé. Nous radicaux de gauche avons proposé plus. Puisque l'anarchie a été évoquée, nous avons proposé un marquage au sol sur les trottoirs car il s'agit aussi d'un moyen de réguler le stationnement. Il y a un manque d'imagination de la part de l'UMP et de leur candidate durant cette campagne. Nous considérons que le scooter est un mode de déplacement utile tant qu'il n'y a pas de métro la nuit, ni assez de taxi. Si nous voulons régler le souci du stationnement, nous proposons et Anne HIDALGO l'a fait dans son programme, de partager les véhicules comme pour Autolib'. Donc la création d'un système de scooters électriques en libre service comme cela existe à Barcelone et à San Francisco. Je m'abstiendrai sur ce vœu étant donné que je ne suis ni opposé ni favorable. »

Votants : 27 dont 3 pouvoirs

Pour : 05 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 21 voix dont 3 pouvoirs:

14 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Abstention : 01 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen : M. MOULIN

Délibération rejeté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-066 VCEU)



**- Vœu (12-2014-008): Vœu relatif au mouvement de grève dans les équipements sportifs parisiens, déposé par les élus du groupe d'Union UMP-UDI-MODEM**

**Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Considérant le mouvement social des agents de la Direction de la Jeunesse et des Sports qui entraîne, depuis le 23 février dernier, la fermeture, chaque dimanche, de nombreux équipements sportifs ;

Considérant que ces agents revendiquent la revalorisation de leur prime de travail dominical ;

Considérant qu'ils dénoncent par la même une disparité de traitement entre les différentes directions de la Ville ;

Considérant en effet que les agents de la DJS recevraient une prime de 44 € pour 10h de travail le dimanche, tandis que les agents des Parcs et Jardins percevraient une prime de 900 € environ pour 10 dimanches travaillés et 43 € par dimanche travaillé à partir du 11<sup>e</sup> ;

Considérant la gêne occasionnée pour les usagers, individuels ou membres d'associations, et que pour un certain nombre de cas, des compétitions, (ou rencontres), ont dû être annulées ;

Considérant qu'une délégation des organisations syndicales a été reçue le 23 mai dernier par le Directeur des Ressources Humaines et la Direction de la Jeunesse et des Sports ;

Les élus du groupe UMP-UDI-MODEM demandent à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement :

- de communiquer un bilan précis de l'ensemble des fermetures des équipements sportifs constatés depuis le début du mouvement social dans le 12<sup>e</sup> arrondissement ;

- de demander à la Maire de Paris de résoudre au plus vite ce conflit, pour que les usagers puissent de nouveau pratiquer leur sport le dimanche ;

- d'instaurer, dans l'attente, un service minimum qui garantirait une ouverture à minima des équipements sportifs le dimanche. »

**Mme Fadila TAÏEB, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement :**

« Tout d'abord, je vous informe et cela ne vous surprendra pas, que la Maire de Paris et la Maire d'arrondissement sont très attentives à la situation des équipements sportifs et au mouvement social engagé depuis plusieurs semaines par une partie du personnel. Au plan central, cette situation est suivie de près. Nous sommes conscients des conséquences sur le fonctionnement des équipements et les désagréments subis par les usagers. Nous avons d'ailleurs un recensement très précis des fermetures d'équipements depuis le début du mouvement dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Du 2 mars au 1<sup>er</sup> juin, le mouvement a concerné entre 1 et 5 équipements par dimanche avec des périodes de fermeture qui ont pu s'étendre soit sur l'ensemble de la journée soit sur quelques heures. Pour information, sur le plan parisien 140 agents sur un total de 1 800 agents techniques de la DJS sont en grève chaque dimanche. Cela provoque la fermeture de 60 équipements.

Les éléments de votre vœu ne sont pas sans poser problème. Il me semble qu'il y a quelques erreurs et imprécisions dans vos considérants notamment lorsque vous comparez les montants des primes. Vous n'intégrez pas des éléments plus globaux sur les conditions et les rythmes de travail. C'est peut-être pourquoi vous utilisez le conditionnel. L'indemnisation du travail le dimanche peut relever de différents régimes. C'est pourquoi l'Hôtel de Ville reconnaît aujourd'hui la nécessité d'une meilleure lisibilité. Les représentants syndicaux ont été reçus par la Ville qui va s'engager à un travail global et de fond sur les ouvertures des équipements à des horaires atypiques et sur la rémunération des personnels mobilisés pour leur fonctionnement.

L'approche doit être globale et la Ville a proposé à ces organisations syndicales d'y travailler et d'aboutir à des propositions d'ici la fin de l'année. Pour ce qui est du service minimum, vous n'êtes pas sans savoir que cela relève de la loi. Ce que nous connaissons aujourd'hui concerne les transports et les écoles. A défaut de loi pour la mise en place d'un service minimum, il n'y a pas lieu aujourd'hui de s'interroger sur une telle solution puisqu'elle ne peut pas être appliquée. Pour conclure, la situation des équipements

sportifs n'est pas négligée. Loin de là. Nous demandons à la DJS de se mobiliser tout particulièrement pour informer les usagers au mieux et pour assurer le maintien des événements sportifs. Sur la base de ces éléments, je vais proposer que votre vœu soit rejeté. »

**M. Nicolas BONNET-OULADJ, Conseiller de Paris :**

« Nous aurions pu nous retrouver sur ce vœu car il est vrai qu'il s'agit d'un mouvement qui dure et qui pose question sur certains clubs engagés dans des championnats en fin d'année. Des clubs jouent la montée, la descente. Il existe des classements donc cela est préoccupant. Je me réjouis que l'UMP se soucie que la Ville de Paris engage des négociations. Il s'agit aussi du sens de notre groupe à savoir aboutir à un minima sur l'état des primes qui existent sur le travail dominical dans d'autres services. Il faut arriver à un accord avec les branches salariales. Cela dit, je récusé complètement l'idée d'un service minimum. Même si Fadila TAÏEB évoque une loi. Nous avons voté contre cette loi. Nous ne pouvons pas à la fois défendre les salariés et les usagers en disant qu'il faut aboutir à des négociations tout en mettant un service minimum. Si nous instaurons un service minimum, cela signifie que nous cassons le mouvement engagé par les salariés. Nous ne voterons pas ce vœu. Cela dit, nous nous exprimerons sur ce sujet au prochain conseil de Paris. »

**Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :**

« Au nom du groupe, nous allons amender notre vœu puisque nous en avons discuté ensemble. L'idée d'un service minimum n'est pas une idée que nous partageons non plus. Nous ajoutons dans ce vœu « l'équivalent » d'un service minimum si cela peut changer les choses. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je pense qu'il faut un minimum de sérieux sur cette question. Soit il y a un service minimum soit il n'y en a pas. En l'état, nous ne sommes pas d'accord sur cette nécessité de mettre en place un service minimum qui reviendrait à retirer la capacité de ces salariés à engager un droit de grève. Droit de grève auquel nous sommes collectivement attachés. Même avec cet amendement, je ne suis pas sûre que cela modifie les votes des uns et des autres. Donc je propose de le laisser tel qu'il est si cela vous convient. »

Votants : 27 dont 3 pouvoirs

Pour : 05 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 22 voix dont 3 pouvoirs:

15 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Délibération rejeté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-067 VCEU)



Mme la Maire lève la séance à 21 H 10.

La Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement,  
Catherine BARATTI-ELBAZ

